

## PROTECTION ANIMALE DES ANIMAUX DE BOUCHERIE DANS LE CADRE DE LEUR MISE A MORT Bovins/équidés – porcins – ovins/caprins / OPERATEURS

Formation obligatoire, en vue de l'obtention du certificat de compétence, conformément aux dispositions du règlement (CE 1099/09 du 24/09/2009, de l'arrêté ministériel du 31/07/2012 et de la note de service DGAL SDSSA/SDSPA n° 2012-8182 du 22/08/2012.

5

**Pré requis :** occuper un poste en rapport avec des opérations portant sur l'animal vivant.

**Public concerné :** opérateur occupant le ou les postes suivants : déchargement, réception, identification, logement, amenée, entrée dans le box, immobilisation, étourdissement, affalage, hissage, saignée + abattage sans étourdissement.

### Objectifs

- ✘ Acquérir les connaissances nécessaires aux dispositions réglementaires de la bientraitance animale
- ✘ Savoir intégrer les contraintes de la protection animale dans le fonctionnement quotidien
- ✘ Etre apte à réussir l'évaluation nécessaire à l'obtention du certificat de compétence.

### PROGRAMME

**NB - La formation est constituée de différents modules, spécifiques à chaque catégorie d'animaux, à savoir :** module bovins/équidés, module porcins, module ovins/caprins, module abattage sans étourdissement préalable.

#### Module « bovins/équidés » ET/OU « porcins » ET/OU « ovins/caprins »

- **Exigences réglementaires**
  - législation européenne et législation française
  - exigences générales
  - exigences générales : configuration et équipements
  - exigences générales : règles opérationnelles
  - spécificité de l'abattage sans étourdissement
- **Manipulation et soins aux animaux**
  - définition générale
  - enjeux sociétaux
  - les libertés fondamentales
  - physiologie et psychologie animale
  - les besoins comportementaux
  - manipulation des animaux vivants
  - gestion des anomalies
  - gestion de l'attente
- **Matériel d'étourdissement**
  - matériel d'étourdissement mécanique
  - matériel d'étourdissement par exposition au gaz
  - matériel d'étourdissement électrique
- **Mise à mort**
  - reprise/amenée/entrée système de contention
  - tenue des opérateurs
  - matériel d'aide à la conduite
  - immobilisation et étourdissement
  - indicateurs de conscience et d'inconscience
  - affalage/suspension
  - saignée

#### Module « abattage sans étourdissement »

- Les réglementations (communautaire et nationale)
- Les exigences générales
- Le matériel
- Les modes opératoires normalisés (MON)

### Modalités pédagogiques

Session intra entreprise animée au moyen de diaporamas et de films vidéo illustrant des situations en production.

Passage de l'évaluation, en fin de session, sur outil informatique individuel.

### Modalités pratiques

**Durée : 2 jours**  
(7 heures par jour).

**Coût pédagogique :**  
**2 200 € HT + TVA 20 %**

Les frais de déplacement, repas et hébergement du formateur sont compris.

**Sanction :**  
Attestation de présence  
Certificat de compétence

L'organisme de formation ADOFIA est habilité, à compter du 21/09/17 jusqu'au 20/09/22, à mettre en œuvre l'action de formation professionnelle continue sur la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort (Arrêté du 19/09/17 paru au Journal Officiel du 04/10/17).